



Direction Générale des Services

Direction des Bâtiments, des Moyens
Généraux et du Patrimoine

DBMGP-Service Administration et Finances

Affaire suivie par : Catherine Douchet
Poste: 71 62

2012-CG-2-3836

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 21 décembre 2012

**POLITIQUE C03 SOUTENIR LE PARCOURS
DE FORMATION DES JEUNES YVELINOIS**

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX, COLLÈGE JEAN-PHILIPPE
RAMEAU A VERSAILLES, RECONSTRUCTION DES BÂTIMENTS
DE L'EXTERNAT ET DES LOGEMENTS : RÉÉVALUATION**

Code	C0301
Secteur	Favoriser la réussite scolaire des collégiens dans un environnement de travail de qualité intégré dans la Cité.
Programme	Collèges publics – construction et extension (PPI 2003-2009)

Données financières	Investissement	
	AP	CP sur AP
Enveloppe de financement		
Montant actualisé :	117 000 000 €	10 702 450 €
Montant déjà engagé :	96 398 683 €	9 720 838 €
Montant disponible :	20 601 317 €	981 612 €
Montant réservé pour ce rapport :	613 000 €	613 000 €

AP	CP 2003	CP 2004	CP 2005	CP 2006	CP 2007	CP 2008
117 000 000	191 358,24	1 252 921	7 297 038,76	9 776 460	11 634 700	14 080 202

CP 2009	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
10 264 828	12 982 375	16 469 028	10 702 450	1 358 000	14 874 039	6 116 600

Il vous est proposé d'adopter la réévaluation du coût de l'opération de travaux de reconstruction des bâtiments de l'externat et des logements au collège Jean-Philippe Rameau à Versailles à hauteur de 613 000 € portant le coût total à 16 578 000 € TTC présentée dans la fiche jointe au présent rapport.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

AUGMENTATION DE LA DEPENSE AUTORISEE

Opération :	2001P293O053T01
	VERSAILLES
	Collège Jean-Philippe Rameau
	Reconstruction des bâtiments de l'externat et des
	logements du collège
	Réévaluation

Enveloppe financière € TTC

	Evaluation	Proposition
	CG 08/07/2011	
Montant des travaux :	12 421 000	12 479 000
Date de valeur :	Octobre 2010	Octobre 2012
Maître d'œuvre :	1 655 000	1 819 000
Services au maître	135 000	177 500
d'ouvrage :		
Aléas :	804 000	1 142 500
Révisions :	950 000	960 000
Total opération :	15 965 000	16 578 000

Calendrier

Notification maître	Octobre 2006	Octobre 2006
d'œuvre :		
Remise Avant Projet	Janvier 2007	Janvier 2007
Définitif :		
Notification travaux :	Janvier 2010	Janvier 2010
Livraison :	Mars 2012	Décembre 2012

Echéancier en € TTC

2005	15 082	15 082
2006	173 601	173 601
2007	554 299	554 299
2008	27 988	27 988
2009	26 198	26 198
2010	2 127 389	2 127 389
2011	7 500 000	7 126 043
2012	4 000 000	5 200 000
2013	1 840 443	1 000 000
2014		327 400

Justification et consistance de l'opération

Adoptée le 27 mai 2005, la reconstruction de l'externat pour une capacité de 900 élèves et des logements du collège Jean-Philippe Rameau à Versailles a été évaluée à 15 965 000 € en 2011.

La présente réévaluation a pour but d'autoriser un dépassement de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux et l'évolution induite des montants de la prestation de maîtrise d'œuvre, des services au maître d'ouvrage, des aléas et des révisions.

La consistance de l'opération reste inchangée, à savoir :

Externat :

Démolition des bâtiments A, B, C et D existants et reconstruction d'un externat et d'un préau.

Logements :

Démolition du bâtiment E des logements existants, reconstruction de quatre logements en duplex et construction d'un logement « gardien » dans l'externat.

Conservation du logement du principal et réhabilitation du logement situé au-dessus (pavillon F).

Stationnements :

Création de 70 places de stationnement en surface, implantées sur deux zones distinctes et faisant l'objet d'un traitement paysager.

Demi-pension, gymnase et logement du principal :

Ces bâtiments sont conservés et font l'objet de travaux de maintenance, à savoir, le ravalement du bâtiment H (demi-pension), la réfection des menuiseries extérieures et de la charpente-couverture du pavillon F (logement principal), la réfection de la couverture du bâtiment G (gymnase).

Etat d'avancement de l'opération

Les travaux ont débuté le 1^{er} février 2010.

L'avancement de la réalisation des travaux est de 90% ; il convient d'ajuster le budget en fonction des montants des marchés de travaux notifiés et des prévisions de révisions de prix et d'aléas de chantier.

Justification de la demande d'augmentation de la dépense autorisée

La demande d'augmentation du montant des travaux s'élève à 317 000 € TTC et s'explique principalement par :

- des travaux engendrés par la présence d'amiante complémentaire dans les bâtiments A, B et C à démolir détectée lors d'un diagnostic réalisé en 2011 avant les travaux de démolition et de plomb dans ces mêmes bâtiments,
- des demandes émanant des utilisateurs, notamment :
 - la réfection de l'enrobé de la cour et des allées,
 - des compléments d'appareillages électriques, informatiques et téléphoniques.
- la mise aux normes « handicapés » de l'éclairage des extérieurs pour répondre à une évolution de la réglementation,
- la nécessité de prolonger l'installation de chaufferie provisoire suite au retard d'intervention de GRDF,
- l'importance du coût des travaux des services concessionnaires de l'eau et du téléphone, et des taxes d'assainissement et d'archéologie.

De plus, le montant des travaux a évolué de + 58 000 € TTC, du fait des travaux de reprise structurelle du mur mitoyen des logements, après démolition des anciens garages.

En outre, l'augmentation de 10 mois de la durée du chantier, suite à des aléas et à des retards dans l'exécution des travaux, engendre des coûts supplémentaires d'honoraires de maîtrise d'œuvre et des services au maître d'ouvrage, pour un montant de 206 500 € TTC.

Pour la dernière phase de chantier, une provision pour aléas est établie à 21 500 € TTC.

L'estimation actualisée du poste « aléas » de cette opération s'élève donc à 1 142 500 € TTC (1 121 000 € + 21 500 €)

Enfin, les révisions associées à l'accroissement du volume des travaux et des honoraires sont estimées à 10 000 € TTC.

Conclusion

Le coût prévisionnel de l'ensemble de l'opération étant de 16 578 000 € TTC, il est demandé une augmentation de 613 000 € TTC du budget précédent de 15 965 000 € TTC.